

# ***PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF***

Société anonyme au capital de 10.000.000 de Dinars  
Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.  
RNE : 001166 C

## **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023**

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le vendredi 30 Juin à 10 heures, au Club Kheireddine, sis au 31 Rue du Général Kheireddine 2060 la Goulette Kheireddine, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022 ;
- Lecture du rapport général du Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2022 ;
- Lecture du rapport spécial du commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;
- Nomination d'administrateurs
- Renouvellement de mandat d'Administrateurs ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes ;
- Fixation du montant des jetons de présence.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

# AGO PLACEMENTS DE TUNISIE

Du 30 juin 2023

## PROJET DE RESOLUTIONS

### Résolution n°1 :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 3.168.627,077 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2022.

### Résolution n°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2022 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice	3.168.627,077 Dinars
+ Report à nouveau	<u>2.294.955,413 Dinars</u>
<b>Total</b>	<b>5.463.582,490 Dinars</b>
- Dividendes à distribuer	2.500.000,000 Dinars
- Report à nouveau ex 2022	2.963.582,490 Dinars

Le dividende sera mis en paiement à raison de 2,500 Dinars par action à partir du 11 juillet 2023.

### Résolution n°3 :

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme

- 1- .....
- 2- .....

en tant qu'Administrateurs indépendants pour une période de trois ans (2023-2024-2025).

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

### Résolution n°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme ..... en tant qu'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour une période de trois ans (2023-2024-2025).

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

### **Résolution n°5 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans les mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur Khaled FEKIH;
- Monsieur Selim RIAHI;
- La Banque de Tunisie;
- La Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE.

Ces mandats prendront fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2025.

### **Résolution n°6 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du cabinet FINOR en tant que commissaire aux comptes pour une durée de trois ans. Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2025.

### **Résolution n°7 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs à vingt-quatre mille Dinars (24.000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

### **Résolution n°8 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.